



**CONTACT PRESSE**  
Thomas Cavel | 06 70 64 25 25  
thomas.cavel@cfdtcheminots.org



**CONTACT PRESSE**  
Sébastien Mariani | 06 86 06 65 39  
sebastien.mariani@cfdtcheminots.org

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SAINT-DENIS | 24 NOVEMBRE 2020

OUVERTURE À LA CONCURRENCE DES TRAINS D'ÉQUILIBRE DU TERRITOIRE

## CHRONIQUE D'UN ÉCHEC ANNONCÉ PAR LA CFDT

**Le 9 janvier 2019, le gouvernement a voulu justifier par les actes sa réforme ferroviaire de 2018 imposée aux cheminots.**

L'ouverture à la concurrence, dès 2022, des liaisons ferroviaires Nantes-Lyon et Nantes-Bordeaux a été annoncée dans ce seul objectif : démontrer que la concurrence dans le secteur ferroviaire était la solution miracle pour en améliorer la performance tout en diminuant les coûts. Aujourd'hui, cette procédure a fait long feu et **l'État va devoir déclarer infructueux ces deux appels d'offres** en raison du désistement des candidats potentiels à la reprise de ces liaisons. Dès janvier 2019, la CFDT avait alerté par voie de communiqué de presse sur une procédure totalement inopportune pour plusieurs raisons :

- elle ne répondait en aucun cas aux attentes exprimées pour des transports publics efficaces et une transition écologique respectueuse des Français vivant dans les territoires excentrés des grandes métropoles ;
- elle était totalement déconnectée d'un agenda social en panne dans la branche ferroviaire ;
- elle ne pouvait aboutir sans une augmentation des concours publics, comme on le constate dans la plupart des pays européens qui ont déjà ouvert leur système ferroviaire à la concurrence.

Lors des réunions du comité de pilotage sur les liaisons Nantes-Lyon et Nantes-Bordeaux, organisées au printemps 2019 sous l'égide de l'État, la CFDT Cheminots a été la seule organisation syndicale à intervenir pour souligner les multiples risques liés à cette procédure :

- une mise en concurrence mal adaptée à ces liaisons d'aménagement du territoire ;
- la nécessité de moderniser des sections importantes de ces liaisons au prix d'investissements importants et de lourds travaux complexifiant à moyen terme les conditions d'exploitation ;

- de nombreuses questions restaient en suspens sur le service à offrir aux voyageurs et sur les conditions d'exploitation (modalités de maintenance du matériel, dessertes et correspondances avec le TER, prestations à bord, etc.) ;
- des garanties sociales non stabilisées, n'étant ni reprises au niveau de la convention collective ni par le biais de clauses sociales inscrites dans les cahiers des charges.

La CFDT avait alerté : la crise rebat les cartes. L'ouverture à la concurrence doit être réinterrogée. La priorité porte sur la construction d'un cadre social complet dans la branche et par la stabilisation économique du secteur. La CFDT Cheminots a demandé, dès le 26 juin 2020, au secrétaire d'État aux Transports Jean-Baptiste Djebbari de remettre en cause le calendrier d'ouverture à la concurrence, notamment sur ces deux appels d'offres. **N'ayant pas tenu compte de la recommandation de la CFDT, le gouvernement se retrouve aujourd'hui contraint d'annuler cette procédure, faute de candidat et de continuer à faire avec SNCF Voyageurs, seul opérateur en capacité de maintenir le service.** La CFDT Cheminots demande instamment à l'État que ces services soient réalisés en direct par SNCF Voyageurs. **Une nouvelle fois, nous alertons : toute tentative de faire assurer le service par une filiale du Groupe SNCF créée à cet effet serait une mauvaise solution !**

La CFDT invite également l'ensemble des cheminotes et des cheminots à porter leurs voix sur ses candidates et candidats lors des élections pour les conseils d'administration, qui auront lieu du 4 au 10 décembre prochains. Dans un contexte d'ouverture à la concurrence qui se resserre sur la SNCF, **la CFDT défendra l'avenir et l'unité sociale du Groupe en s'opposant à la filialisation de certaines activités !**

